



Mise à jour des chiffres budgétaires pour les années 2025 à 2027

Le budget 2024 assorti du PITF 2025-2027 a été mis à jour dans le cadre de l'évaluation de la situation budgétaire effectuée par le Conseil fédéral le 14 février 2024. Les chiffres révisés tiennent compte des mesures d'assainissement budgétaire adoptées par le Conseil fédéral le 24 janvier 2024 et des décisions du 14 février 2024 visant à garantir le respect du frein à l'endettement au cours de l'exercice budgétaire 2025.

<i>en mrd CHF</i>	B 2025	PF 2026	PF 2027
Recettes B 2024 avec PITF 2025-2027	84.7	88.6	90.2
Modification des recettes	-0.4	-0.1	-0.2
1 Recettes ordinaires (mises à jour)	84.3	88.5	90.0
2 Facteur conjoncturel	1.006	1.002	1.001
3 Plafond des dépenses actualisé [1*2]	84.8	88.7	90.1
Dépenses selon B 2024 avec PITF 2025-2027	85.4	89.0	91.4
Modification des dépenses	-0.7	1.2	1.8
4 Dépenses ordinaires (mises à jour)	84.7	90.2	93.2
5 Solde de financement ordinaire [1-4]	-0.5	-1.7	-3.2
Déficit conjoncturel autorisé [1-3]	-0.5	-0.2	-0.1
6 Solde structurel [3-4]	0.05	-1.5	-3.1
<i>p.m. Solde structurel B 2024 avec PITF 2025-2027 (août 2023)</i>	-0.7	-0.3	-1.2
<i>p.m. Solde structurel du plan financier (janvier 2024)</i>	-2.4	-2.1	-3.0
Recettes extraordinaires	0.2	0.1	0.1
Dépenses extraordinaires	1.1	0.0	0.0
Solde de financement	-1.3	-1.6	-3.1

Les dépenses extraordinaires sollicitées en 2025 sont requises pour le domaine de la migration (personnes à protéger en provenance d'Ukraine, 1,1 milliard).